



Conseil Communal L'Isle

Séance du Conseil communal du 08.10.2025 Condensé du procès-verbal

Point 1. Statutaire.

La séance du Conseil communal débute à 20h15. L'appel est fait par la secrétaire. **33** Conseillers-ères présents-es, **8** Conseillers-ères excusés-es, **1** Conseiller-ère absents-es. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil Communal n'a pas reçu de courrier.

Les Conseillers ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 12.06.2025. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Une modification est apportée au PV (erreur de frappe). Le procès-verbal est accepté par **30** voix pour, **0** voix contre et **3** abstentions.

Point 2. Démission d'un Conseiller

Le courrier de démission de M. Alan Amiet est lu à l'assemblée (changement de domicile). Il n'y a plus de venue ensuite. L'assemblée délibérera à **42 membres à l'avenir**.

Point 3. Préavis No 08/2025 : Arrêté d'imposition 2026

M. Jean-Daniel Richard, membre de la commission des finances, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

Le préavis 08/2025 est accepté par **32** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

Point 4. Préavis 09/2025 : Demande de crédit de CHF 40'000.--TTC pour la création d'un espace bureau au sein du bâtiment BASECO

M. Philippe Juin, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis.

M. Christian Salomon, membre de la commission des finances, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

Le préavis 09/2025 est accepté par **30** voix pour, **1** voix contre et **2** abstentions.

Point 5 : Communications de la Municipalité.

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle et exposent les points concernant leur dicastère.

Concernant la prochaine législature, MM Eric Hostettler et Claude Rosat annoncent ne pas se représenter, Mme Anne-lise Rime, MM Philippe Mulhauser et Eddy Redard annoncent se représenter.

Point 6. Communications du bureau du Conseil

M. Arnaud Cloux, Président, remercie les membres du bureau, la Municipalité et les membres du Conseil

La prochaine séance est fixée au **4 décembre 2025**. Cette séance se déroulera à la Grande-Salle et sera précédée d'une assemblée de Commune.

Point 7. Propositions individuelles

Il est répondu aux différentes questions.

Point 8. Intervention de M. Jan-Matti Keller inspecteur des forêts de l'arrondissement 11/16

La séance est levée à 21H50.

Tout référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie).

Bureau du Conseil communal

Arnaud Cloux
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil

